

Programme de qualité des cours d'eau savoyards

Bassin versant de l'Arc



Caractéristique de la station

Code n° 06137950

Cours d'eau : Arc

Commune : Villarodin-Bourget

Etat des eaux de la station - chroniques

| Année | Etat physico-chimique | Etat biologique | Etat écologique |
|-------|-----------------------|-----------------|-----------------|
| 2015 | Bon | Très bon | Moyen |
| 2009 | Bon | | |
| 2004 | Bon | | |

Classes de qualité des cours d'eau

| | |
|----------|---|
| Très bon | ■ |
| Bon | ■ |
| Moyen | ■ |
| Médiocre | ■ |
| Mauvais | ■ |

Selon la Directive cadre européenne (DCE), les éléments physico-chimiques généraux interviennent essentiellement comme facteurs explicatifs des conditions biologiques. **L'état physico-chimique** repose sur différents paramètres physico-chimiques tels que : le bilan de l'oxygène, la température, les nutriments, l'acidification, la salinité, des polluants spécifiques. Le principe de l'élément déclassant est appliqué pour les paramètres afin d'établir la classe d'état.

L'état biologique est basé sur 2 grands compartiments : les macroinvertébrés (IBGN) et les diatomées (IDB). Ces organismes sont qualifiés de bio-indicateurs, c'est-à-dire que leur présence ou leur absence est significative d'un état du milieu. Ils intègrent le facteur temps et permettent d'apprécier une modification de la qualité du milieu. Les indices sont basés globalement sur la composition des peuplements, c'est-à-dire les individus trouvés, leurs effectifs, et sur leur écologie et polluo-sensibilité. Selon la valeur indicielle obtenue et l'hydro-écocorégion à laquelle appartient la masse d'eau, une classe d'état est attribuée. L'état biologique correspond à l'état le plus déclassant obtenu à partir de l'ensemble des indices.

L'état écologique résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est ici obtenu en agrégeant les états biologiques (espèces végétales et animales) et physico-chimiques (y compris les polluants spécifiques de l'état écologique). L'agrégation des états obtenus pour ces trois éléments permet d'établir un état écologique global défini en cinq classes : TBE/Très bon état, BE/Bon état, MOY/Etat moyen, MED/Etat médiocre, MAUV/Etat mauvais. A noter, les masses d'eau fortement modifiées ou artificielles sont décrites par un potentiel écologique et non un état écologique.